



REGLEMENT DES COMPETITIONS PROJET

Dispositions spécifiques Endurance en Attelage

SOMMAIRE

PREAMBULE

I - ORGANISATION

II – EPREUVES

III – TECHNICIENS FEDERAUX

IV – CONCURRENTS

Art 4.1 – Conditions de participation
Art 4.2 - Tenue

V – PONEYS/CHEVAUX

Art 5.1 – Conditions de participation
Art 5.2 - Harnachement et matériel

VI – NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 – Présentation et contrôle de l'équipement

A – Critères de jugement

B – Nécessaire de réparation pour la voiture

Art 6.2 – EPREUVES

VII – DEROULEMENT

Art 7.1 – La présentation et le contrôle de l'équipement

Art 7.2 – Parcours

VIII – PENALITES

IX – CLASSEMENT

PREAMBULE

Les épreuves d'endurance en attelage, ouvertes à tous les équidés, ont pour but d'évaluer un ou plusieurs poneys / chevaux, le meneur et son / ou ses équipiers dans diverses applications des techniques d'endurance en attelage, dans les meilleures conditions de sécurité et d'agrément. Elles s'appliquent en relation avec les dispositions techniques de l'endurance.

Une épreuve d'endurance en attelage se compose de deux parties :

- ♦ La présentation
- ♦ l'épreuve d'endurance à vitesse imposée en terrain varié

Les dispositions spécifiques de l'Endurance s'appliquent pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement.

I – ORGANISATION

Cf Dispositions spécifiques de l'Endurance : Chapitre I

II – EPREUVES

Epreuves	Equidés	Age des meneurs
Club A / Club A Elite	1 poney A	16 ans minimum
Club Poney Solo / Club Poney Elite	1 poney A, B, C, D	
Club Poney Paire / Club Poney Paire Elite	2 poneys	
Club préparatoire / Club Préparatoire Elite	1 cheval ou 1 trait	
Club Trait Solo / Club Trait Solo Elite	1 trait	
Club Solo / Club Solo Elite	1 cheval	
Club Trait Paire	2 traits	
Club Paire / Club Paire Elite	2 chevaux	
Club Team / Club Team Elite	2 rangs poneys ou chevaux ou traits	

III – TECHNICIENS FEDERAUX

Le jury est composé au minimum de techniciens fédéraux N3 :

- un juge d'endurance
- un juge d'attelage, ou de TREC en attelage

IV – CONCURRENTS

Art 4.1 – Conditions de participation

Les concurrents et les équipiers doivent être titulaires d'une LFC en cours de validité

EPREUVES	AGE MINIMUM DU CONCURRENT (MENEUR)	NIVEAU D'EXAMEN	AGE MINIMUM DE L'EQUIPIER (NAVIGATEUR)
Toutes	16 ans	Galop 4 minimum pour les concurrents mineurs	16 ans

- Chaque attelage se compose au minimum d'un meneur et d'un équipier.
- Pour un attelage à deux rangs, un attelage se compose au minimum d'un meneur et deux équipiers, sauf pour les attelages de poneys A / B et tandem : un seul équipier suffit.

- Dans toutes les épreuves, le concurrent doit évoluer avec le(s) même(s) équipier(s), le(s) même(s) poney(s) / cheval(aux) et la même voiture.
- Sur le parcours, le meneur et le(s) équipier(s) peuvent intervertir leur fonction si les conditions de participation sont respectées.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, un équipier ne peut s'éloigner de plus de 10 m de la voiture.

Art 4.2 - Tenue

La tenue doit être correcte et adaptée.

Le port d'une protection individuelle céphalique aux normes NF EN 1384 est obligatoire.

La tenue doit être propre et adaptée à la discipline

V – PONEYS/ CHEVAUX

Art 5.1 - Conditions de participation

Les Poneys / Chevaux doivent être âgés de 4 ans au moins.

Les Poneys / Chevaux doivent être âgés de 5 ans au moins pour les épreuves ELITE.

Art 5.2 – Harnachement et matériel

La compétition est ouverte à tous les attelages qui répondent aux critères suivants :

- harnais en bon état et bien réglés, adaptés à la discipline.
- Voiture hippomobile en bon état et adaptée à la discipline

Attelage Team et Paire : 4 roues et 2 ou 4 freins obligatoires

Attelage Solo : 2 ou 4 roues et reculement obligatoire si pas de frein.

L'utilisation d'une bride sans mors hackamore ou son utilisation conjointement avec un mors est interdite. Il est interdit d'attacher la langue d'un cheval de quelque façon que ce soit ou d'utiliser un anti-passe-langue indépendant.

Aucun dispositif de harnachement entre les timoniers et les chevaux de volée ne doit gêner la vision des timoniers.

Tout système de leviers est interdit.

VI– NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 – Présentation et contrôle de l'équipement

A – Critères de jugement :

- Harnais : Sécurité, solidité, bon état des cuirs, ajustage.....5 points
- Poneys / Chevaux : Bon état général, propreté, état des pieds, document.....5 points
- Voiture : Propreté, solidité, équilibre, freins, éclairage, adaptée à la discipline.....5 points

Maximum des points pouvant être acquis15 points

Le résultat obtenu sera inscrit sur la feuille de présentation du juge.

Tout attelage n'ayant pas obtenu 10 points à cette épreuve, se verra refuser le départ, sauf, si dans le temps imparti, il peut se mettre en conformité.

B – Nécessaire de réparation pour la voiture :

Bombe anti-crevaisson dans le cas d'un attelage à roues gonflables, clefs adaptées à la voiture, tournevis cruciforme et plat, 2 mousquetons, ruban adhésif, liquide de frein, si le véhicule est équipé de freins hydrauliques.

Tout attelage n'ayant pas présenté l'ensemble du nécessaire de réparation pour la voiture, se verra refuser le départ, sauf si dans le temps imparti, il peut se mettre en conformité.

Art 6.2 – Normes et conditions de qualification

EPREUVES	TYPE D'ÉQUIDÉ	DISTANCE	VITESSE	NOMBRE D'ETAPES	CONDITIONS DE QUALIFICATION MINI
Club A	1 poney A	10 KM	8 à 10 km /h	1	libre
Club Poney Solo	1 poney A, B, C, D	20 KM	10 à 12 km/h	1	
Club Poney Paire	2 poneys	20 KM	10 à 12 km/h	1	
Club Trait Solo	1 trait	20 KM	10 à 12 km/h	1	
Club Solo	1 cheval	20 KM	10 à 12 km/h	1	
Club Trait Paire	2 traits	20 KM	10 à 12 km/h	1	
Club Paire	2 chevaux	20 KM	10 à 12 km/h	1	
Club Team	2 rangs	20 KM	10 à 12 km/h	1	
Club Préparatoire	1 cheval, 1 trait	10 KM	10 à 12 km/h	1	libre
Club Elite Préparatoire	1 cheval, 1 trait	2 X 10 KM	10 à 12 km/h	2	libre
Club A ELITE	1 poney A	2 X 10 KM	8 à 10 km /h	2	Classé sur une épreuve Club A
Club Poney Solo ELITE	1 poney A, B, C, D	2 X 20 KM	10 à 12 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Poney Solo
Club Poney Paire ELITE	2 poneys A BCD	2 X 20 KM	10 à 12 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Poney Paire
Club Trait Solo ELITE	1 trait	2 X 20 KM	10 à 15 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Trait Solo
Club Solo ELITE	1 cheval	2 X 20 KM	10 à 15 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Cheval Solo
Club Trait Paire ELITE	2 traits	2 X 20 KM	10 à 15 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Trait Paire
Club Cheval Paire ELITE	2 chevaux	2 X 20 KM	10 à 15 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Cheval Paire
Club Team ELITE	2 rangs	2 X 20 KM	10 à 15 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Team

Exceptionnellement, le Président de jury peut appliquer une vitesse inférieure dans le cas d'un relief à fort dénivelé

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 – La présentation et le contrôle de l'équipement

La présentation de ce matériel se fera après le contrôle vétérinaire initial et avant le départ. Le juge de cette épreuve dispose de 10 minutes pour examiner l'ensemble de l'attelage. Il demandera au concurrent de rectifier lui-même les réglages defectueux et autres nécessités. Le juge de l'épreuve de vérification de sécurité se réserve le droit d'empêcher le départ de l'attelage si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

Si l'équipement présenté ne correspond pas à celui prescrit, le concurrent aura la responsabilité de le mettre en conformité avant le début des épreuves et de le représenter au jury.
Un contrôle supplémentaire de l'équipement et du harnachement pourra également se dérouler à l'issue de l'épreuve.

Le harnachement doit être parfaitement adapté au poney / cheval et au caractère de l'épreuve.
Les cuirs et les aciers seront propres et bien entretenus.
Le choix de l'embouchure est libre (mors en bouche obligatoire).

Art 7.2 - Parcours

A – Particularités

1. Sont autorisés :

- * la voix
- * l'aide du coéquipier
- * L'arrêt

2. Sont obligatoires :

- * le franchissement par l'équipage au complet des lignes de départ et d'arrivée
- * un fouet tenu en main

3. Est interdit ;

- * Tout système d'attache du meneur à la voiture

B – Déclenchement du chronomètre

Il commence dès le passage du premier antérieur poney / cheval entre les fanions d'entrée et jusqu'au passage de l'essieu arrière entre les fanions de sortie.

VIII – PENALITES

CF Endurance : Chapitre 8

IX – CLASSEMENT

Le classement est établi à partir des deux notes suivantes :

A- La performance de chaque attelage calculée en points selon la formule suivante :

$$\frac{((\text{Vitesse} \times 2) - \text{Vitesse mini}) \times 100}{\text{La moyenne des Fréquences cardiaques des équidés de l'attelage au contrôle vétérinaire final}}$$

B- La note de présentation et de contrôle de l'équipement (15 points maximum)

L'attelage classé à la première place est celui qui a obtenu le plus grand nombre de points

NB : Seuls sont classés les attelages qui n'ont pas été éliminés lors de l'épreuve d'endurance